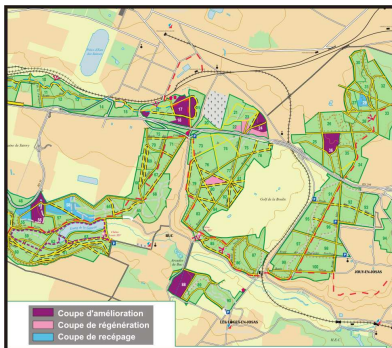


Coupes 2014

PLAN DES PARCELLES PROCHAINEMENT EXPLOITEES



L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

L'ONF réalise plusieurs coupes nécessaires en forêt de Versailles

Gérée par l'Office national des forêts, la forêt domaniale de Versailles bénéficie d'un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Celui-ci prévoit plusieurs coupes à l'hiver 2014-2015 sur les parcelles 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 29, 36, 55, 56, 57, 58, 80 et 88.

Elles contribueront au renouvellement de la forêt afin d'assurer sa pérennité.

Des coupes pour éclaircir la forêt sont programmées sur les parcelles 16, 17, 18, 19 et 36 (commune de Versailles) et parcelles 24, 56 et 88 (commune de Buc)

Les **coupes d'amélioration** consistent à exploiter les arbres désignés par le forestier afin de donner plus de lumière et d'espace à leurs voisins et favoriser la **croissance** des plus beaux arbres.

Les coupes vont concerner :

- 2 hectares pour la parcelle 16 ; 4 ha pour la parcelle 17 ; 2,78 ha pour la parcelle 18 ; 2,34 ha pour la parcelle 19
- 3,25 hectares pour la parcelle 24
- 3,3 hectares pour la parcelle 36
- 5,67 hectares pour la parcelle 56
- 7,75 hectares pour la parcelle 88.

Illustration d'une coupe d'amélioration



Une forêt dense et sombre

Une coupe pour donner de la lumière aux arbres

Une forêt plus belle et plus forte

Coupes 2014

Des coupes pour renouveler le peuplement sont programmées sur les parcelles 22, 23, 24 et 80 (commune de Buc)

Ces opérations appelées *coupes de régénération* consistent à couper les arbres arrivés à maturité pour laisser s'épanouir des jeunes semis par l'apport de la lumière.

Ils seront la forêt de demain.

Certains de ces arbres seront toutefois conservés à titre paysager.

Les coupes vont concerner :

- 3,82 hectares pour les parcelles 22, 23 et 24. Cette coupe va provoquer l'ouverture du couvert et favoriser le développement de semis de chênes et pins sylvestre.
- 4,64 hectares sur la parcelle 80. Cette coupe de régénération est appelée " *coupe définitive* ", dernière phase des coupes de régénération.

Illustration d'une coupe de régénération



Une forêt d'arbres
vieillissants

Les arbres arrivés
à maturité sont
coupés

Une forêt renouvelée

Des coupes pour rajeunir le peuplement sont programmées sur les parcelles 29 (commune de Versailles), 55, 57 et 58 (commune de Buc)

Composées principalement de châtaigniers, ces parcelles vont bénéficier d'un *recépage* : les tiges sont coupées à la base pour qu'elles rejettent de souche.

Coupes 2014

Les coupes vont concerner :

- 2,10 hectares pour la parcelle 29 et
- 13,38 hectares pour les parcelles 55, 57 et 58

Ces interventions sont prévues à l'automne 2014 et l'hiver 2014-2015

Ces coupes sont décidées par l'ONF et seront **réalisées par des exploitants extérieurs.**

Une remise en état de la forêt est prévue en fin de chantier. Les bois seront stockés en bord de chemin, à proximité de la parcelle avant d'être transportés.

Utilisation du bois

Selon la qualité des bois, celui-ci sera utilisé pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois de chauffage, bois d'industrie ou bois d'oeuvre pour les bois de qualité.

Ces travaux vont engendrer un certain nombre de désagréments pour le promeneur

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- Les parcelles en question seront interdites au public du fait des exploitations en cours qui sont dangereuses.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans la parcelle puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.



Panneau chantier :
durant l'exploitation, le
chantier est interdit au
public.

Forêt domaniale de Versailles

20 octobre 2014

Coupes 2014

Que se passera t-il après en forêt ?

Les arbres non exploités de la parcelle vont se développer et grandir.

Les prochaines interventions visant à améliorer le peuplement auront lieu dans une dizaine d'année.

L'ONF prépare la forêt de demain

Plan des coupes - parcelles 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 29,
36, 55, 56, 57, 58, 80 et 88
Forêt domaniale de Versailles

